



Groupes horaires

Création : 15 juillet 2019

Dernière mise à jour : 5 septembre 2019

Raison d'être :

- Créer des horaires pour tous 24h/24h

Redevabilités :

- Créer des horaires mensuels
- Respecter la législation
- Consulter l'équipe et ses desideratas
- Obligation de consulter la DIPSA = uniquement pour le « groupe horaire infi »

Périmètre décisionnel :

Décisionnel pour les horaires et le groupe est responsable de les faire évoluer.

Pour le groupe médecin : la décision concernant les congés des médecins fait partie du périmètre de la réunion Médecins.

Composition :

« Groupe horaire infi » >>> Mélanie, Julie et Bérange (ESC du 26.09.19)

« Groupe horaire administratif » >>> Estelle et Fabienne (ESC du 05.09.19)

« Groupe horaire médecin » : Odile, Véro C et Anick (désignée lors d'une réunion de service avec les médecins permanents début 2019).